

consue mon frere,

Je vous remercie de la poins quil vous a plu prindre
pour leterre des paix, Et attendant nostre venus je
nontraies en ces discours. Doudoune que j'puis aussi
promptement auer leterre comme j'avois parois

Lettre 12. J'avois mesme appes de la bennuillane
de nos freres que ces faveurs ne me convient. doncs
cette liberte a l'affection que j'avois en ceur mes amis. Je vous
ai pica de vostre que latapisson de Monseigneur de Haym
avoit estoendus de sorte que ma femme estoit reposse la deuse
achant de plus qu'elle estoit en bonnes main. Mais pour
l'assublonnes de la chambre des enfans illoz a veule est
bien ce qu'elles pouuoit de juger et illes expedirent. mais la
controlloue n'a trouue leur son aduis. Vous y mestre lord
Dro que vous es apeli. Car illes ne scauroit paignez ce point sur
cests acariactes. Des enfans se portent bientot, sont
fort jolies, et estoient avec une affection grande pour
sa chouette honneur ilz front trop grande deligne
ame de dieu. Illes chantent des complaintes sur ce.
Nostres illoz ont apres par esto. Et chaeun tenuoit
lettre, et tout sur eas apart. La jalouse de l'envie estoit et esault
pour s'operaer a ostendre extraordinairement afid et eur
mentz la laute et autres barapalati. Les autres
cheyntz vous. Car pour le partie des la Reine Mesme vous
entendez de mollesse endroit, et cependant la liberte de

~~nos freres en occasions. Tout le monde est blesse et de ce que il est si imprudent marche des espaces
Car illes trouuoient tout plan de contentera sans endettement. soi sur sans doute ordre de chevaux et autres
mais estoit illes des empaletons de Monseigneur de Kerven. de la ville que illes n'avoient pas
tenu. Que ce fere estoit que illes n'avoient pas
hotomie mais il en ailes admis que iamais n'avoient
et n'avoient pas.~~

8. 10. 1628. *Hug. 37.*

*Cotes chouette honneur
J. de Wilhem*

Hug. 37.

